



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE SERVICES DE LUTTE  
CONTRE LES NUISIBLES POUR LE CENTRE DE  
VACANCES LES PRIMEVERES - LE VILLAGE A  
74420 HABERE POCHE**

**DÉCISION N° DM-25-230  
EN DATE DU 08 JUILLET 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le projet de la ville de Vincennes de réaliser au village Vacances LES PRIMEVERES, des interventions de dératisation et de désinsectisation, afin de respecter les règles d'hygiène, et pour lesquelles il est nécessaire de faire appel à une entreprise afin de réaliser cette mission de lutte contre les nuisibles.

**CONSIDÉRANT** l'offre de l'entreprise ELIS PEST CONTROM/ALPES 3D HAUTE SAVOIE ANTINUIS situé 36 C rue des 20 Toises-38950 Saint-Martin-le-Vinoux;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat avec la société ELIS/ALPES 3D représenté par Mme Audrey PAQUIEN pour un montant global forfaitaire annuel de 2 280.00 € HT soit 2 736.00 € TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250708-lmc1H13225H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/07/2025  
Date de Publication : 08/07/2025